

## Rapport d'atelier de formation

(Bangui, 22 – 24 septembre 2008):

## FLEGT, OI-FLEG et Société Civile en République Centrafricaine



**Projet « Observation Indépendante de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance en République du Congo »**

BP 254, Brazzaville, République du Congo

Tel (242) 660 24 75 E-mail : [poif\\_congo@yahoo.fr](mailto:poif_congo@yahoo.fr)

## **Table des matières**

Abréviations	p.2
Résumé exécutif	p.3
Structure de l'atelier	p.5
Activités	p.5
Evaluation de l'Atelier par les participants	p.10
Observations par les intervenants	p.11
Observations faites par la société civile	p.14
Annexe 1 : Feuille de route élaborée par les participants	p.19
Annexe 2 : Programme de l'atelier	p.22

## Abréviations

APV	Accord de Partenariat Volontaire
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CED	Centre pour l'Environnement et le Développement
CITES	Convention on International Trade in Endangered Species
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
DCE	Délégation de la Commission Européenne
ECOFAC	Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (projet de l'EU)
FERN	Forests and the European Union Resource Network
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade/ Application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux
FM	Forests Monitor
GNT	Groupe National de Travail sur la gestion durable et la certification
GPS	Global Positioning System
GTZ	Coopération Allemande du Développement
IUCN	Union Mondiale pour la Nature
MEFCPE	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, chargé de l'Environnement
OCDN	Organisation Centrafricaine de Défense de la Nature
OCDR	Organisation Centrafricaine pour le Développement Rural
OI-FLEG	Observateur Indépendant de la loi forestière et de la gouvernance
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisations de la Société Civile
PA	Populations Autochtones
PARPAF	Projet d'Appui à la Réalisation des Plans d'Aménagements Forestiers
PCI	Principes, Critères et Indicateurs de gestion durable des forêts (COMIFAC)
PL	Populations Locales
OI-FLEG	Observation Indépendante de la Mise en œuvre de la loi forestière et de la gouvernance (République du Congo)
RAPAC	Réseau des Aires protégées d'Afrique Centrale
RCA	République Centrafricaine
REDD	Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation
REM	Resource Extraction Monitoring
RoC	République du Congo
RONGEDD	Réseau des ONG d'Environnement et du Développement Durable
SC	Société Civile
SCAD	Société Centrafricaine de Développement
STABEX	Système de Stabilisation des Recettes d'Exportation
UE	Union Européenne
WWF	Organisation Mondiale pour la Nature

## Résumé exécutif

Ce rapport est un compte rendu de l'atelier de formation de trois jours organisé en République Centrafricaine (RCA) par Forests Monitor (FM) en collaboration avec le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) basé au Cameroun et le Forests and the European Union Resource Network (FERN) basé à Bruxelles. 17 ONG centrafricaines, focalisées sur le secteur de l'environnement et des droits de la personne, ont bénéficié de cet atelier; le but étant d'informer les participants sur le processus FLEGT et de réfléchir à la contribution de la Société Civile (SC) aux Accords de Partenariat Volontaire (APV) et à la gestion forestière durable dans le pays. Cet atelier rentrait dans le cadre du volet régional du projet d'Observation Indépendante de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance (OI-FLEG) en République du Congo, mis en œuvre par FM et Resource Extraction Monitoring (REM) et financé par l'Union Européenne (UE). Il fait suite à une mission de prise de contact et d'identification des besoins en formation menée par FM en janvier 2008.

L'organisation de l'atelier a été perçue d'une façon très positive par les participants car nombre d'entre eux ne connaissaient pas le FLEGT et n'étaient pas au courant des réunions de pré validation de la feuille de route actuellement menées par le Comité de Coordination FLEGT en RCA, ni de l'organisation d'un atelier national FLEGT prévu par le gouvernement en novembre 2008. Il est ressorti de cet atelier que la SC était sous-représentée dans le Comité de Coordination FLEGT, et que les ONG membres du comité avaient été choisies par le gouvernement suivant des critères inconnus des autres ONG. Une intervention par le point focal FLEGT du gouvernement a décrit les APV comme étant 'une négociation entre l'Union Européenne et la RCA'. Cette vision a été contestée durant l'atelier, rejoignant ainsi la nécessité exprimée par l'UE d'impliquer toutes parties prenantes, dont la SC, dans le processus FLEGT. Les Organisations de la Société Civile (OSC) participantes ont identifié les principaux problèmes de gouvernance dans le secteur forestier centrafricain. Une feuille de route a été élaborée par les OSC, avec les principales actions à mener d'ici à mars 2009 (par ex. l'élaboration de positions de principe sur diverses questions, relecture du code forestier, définition d'une position sur l'Observation Indépendante) en nommant des ONG responsables de chaque action et les dates limites.

Un des résultats immédiat de l'atelier a été la présentation des principales recommandations de l'atelier lors de la troisième réunion du Comité de Coordination FLEGT. Les ONG membres du comité ont soulevé les points discutés lors de l'atelier, tel que le besoin de concertation sur les faiblesses et les injustices dans le secteur forestier, et la nécessité d'une plus grande représentation de la SC dans ce processus. Suite à cette intervention, l'UE a demandé la suspension de la feuille de route et la restructuration du Point Focal FLEGT du gouvernement sous forme d'un secrétariat technique dont les moyens seraient fournis par l'Etat.

Un autre résultat important de cet atelier a été la demande par les OSC présentes de la mise en œuvre d'une Observation Indépendante pour améliorer la gouvernance forestière en Centrafrique, une activité devant être menée par une ONG internationale en vue des manques de moyens techniques et financiers des OSC locales. L'OI, dont les termes de référence seraient établis en concertation avec les OSC, travaillerait en étroite collaboration

avec ces mêmes OSC, tout en s'assurant que soit inclut un volet de renforcement des capacités.

Forests Monitor conclut que la nouvelle implication de la SC au FLEGT, suite à cet atelier, est très positive mais constate que le niveau des capacités des ONG locales (techniques, stratégiques) n'est pas encore suffisant pour pouvoir contribuer d'une manière efficace au FLEGT. Il y a un risque que les négociations se déroulent très rapidement et qu'elles ne puissent pas être suivies et influencées par une SC embryonnaire et en besoin d'appui. Forests Monitor recommande donc avec insistance qu'un programme substantiel de renforcement des capacités soit mise en place avec pour but spécifique de permettre aux OSC centrafricaines de contribuer efficacement aux négociations des APV. Les principales conclusions, recommandations et le suivi proposé lors de l'atelier sont résumés dans le tableau ci-dessous. L'Annexe 1 présente la feuille de route FLEGT élaborée par les participants et décrit plus en détail les recommandations et le suivi de l'atelier:

<b>Conclusions</b>	<b>Recommandations</b>	<b>Suivi</b>
La capacité des OSC environnementales en RCA reste au stade embryonnaire et leur implication dans la gestion forestière et souvent limitée aux activités de sensibilisation et de reboisement	Etablir un programme de formation et de renforcement des capacités de la SC.	FERN, FM
Le réseau d'OSC environnementales RONGEDD n'est pas suffisamment actif	* Impliquer le nouveau coordinateur du réseau dans le FLEGT * Cibler, au sein du réseau RONGEDD, les organisations dont la capacité permet de suivre les différents éléments du FLEGT	* UE? FERN? * FERN? RFUK?
La SC est sous-représentée dans le comité de coordination FLEGT	Que le nouveau secrétariat technique, qui remplacera le point focal, inclue les OSC environnementales	FERN
Les organisations des droits de l'homme et du droit des peuples autochtones ne sont pas suffisamment impliquées dans le FLEGT	* Informer d'une manière continue les organisations sur les avances du FLEGT * Médiation entre organisations l'environnementales et organisations sociales	* UE? FERN?* FERN?
Au moins la moitié des ONG participantes emploient des fonctionnaires du gouvernement ou sont financées par le gouvernement	Il est important de favoriser un financement des ONG qui serait plus indépendant du gouvernement.	UE?
Les ONG présentes n'ont pas une bonne connaissance du code forestier	Collecte et analyses des textes légaux et dissémination de l'information par mise en réseau.	

## 1. Structure de l'atelier

L'atelier était composé de trois éléments principaux :

1. Une journée d'information sur le processus FLEGT, l'élaboration de stratégies nationales et de feuilles de route, et le rôle de la SC par rapport au développement des APV. Les présentations ont permis de fournir un certain nombre d'exemples d'autres pays d'Afrique Centrale également engagés dans le processus FLEGT ;
2. Présentations sur l'illégalité et le manque de gouvernance dans le secteur forestier en Afrique Centrale, et identification des principaux problèmes dans le secteur forestier en RCA ;
3. Discussions sur la mise en œuvre d'un réseau FLEGT par les ONG centrafricaines et élaboration d'une feuille de route FLEGT par les ONG présentes.

## 2. Activités

### *Jour 1*

#### **Présentation FLEGT**

Cette présentation a couvert l'historique de l'initiative FLEGT, le plan d'action FLEGT, les éléments des APV, les différences entre le FLEGT et d'autres accords commerciaux, ainsi que les limitations du FLEGT. Les questions des participants ont été diverses comme par exemple: combien de temps dure le processus d'élaboration des APV? la question du blanchiment de bois possible entre la RCA et le Cameroun, et comment les forêts non aménagées rentrent dans le cadre du FLEGT ?

#### **Exercice de présentation des ONG présentes**

La session du matin s'est concentrée sur la présentation des ONG présentes. Une session de questions-réponses a permis aux organisateurs et aux participants de mieux se connaître et d'évaluer le niveau d'expertise des différentes organisations représentées.

Les questions posées ont été les suivantes:

1. Qui vient de Bangui ?
  - a. Qui vient de RCA mais de province ?
  - b. Qui ne vient pas de la RCA ?

R/ La plupart des participants venaient de Bangui. Seul un participant venait de Nola, près de Bayanga (ONG AIDECOR).

2. Qui a été sur le terrain en dehors de Bangui dans les derniers
  - a. 6 mois ?
  - b. il y a plus de 6 mois ?
  - c. jamais ?

R/ L'expérience et les activités de terrain en dehors de la capitale étaient limitées pour la plupart de participants.

3. Qui a travaillé dans une concession forestière dans les derniers
  - a. 6 mois
  - b. il y a plus de 6 mois
  - c. jamais

R/ Le nombre de participants travaillant dans une concession forestière ou ayant une expérience en la matière, était très limité. La SC ne semble pas impliquée dans la gestion forestière.

4. Qui a travaillé dans une communauté dans les derniers
  - a. 6 mois
  - b. il y a plus de 6 mois
  - c. jamais ?
  - d. Quels sont les principaux problèmes du travail au niveau des communautés ?

R/ Le travail de la SC au sein des communautés « forestières » est très limité. La cohabitation entre les groupes Mbaka et les autres populations locales est difficile.

5. Avez-vous reçu des financements d'un bailleur de fonds international ?
  - a. Si oui, les financements viennent-ils d'Asie, d'Europe ou des Etats-Unis ?
  - b. Qui a fait une demande de financement auprès un bailleur international sans résultat positif?
  - c. Qui n'a jamais essayé ?
  - d. Quelle est la plus grande difficulté pour obtenir des fonds ?

R/ Problème d'accès aux informations sur les opportunités de financements, conditions d'éligibilité trop exigeantes.

R/ Les ONG ne sont pas prises au sérieux par les bailleurs.

R/ Manque d'information entre parties prenantes sur les activités des ONG centrafricaines.

R/ L'interlocuteur principale des bailleurs de fonds est le gouvernement, qui par la suite collabore avec les ONG de son choix.

6. Qui a déjà participé à au moins une réunion internationale sur les forêts ?
  - a. Lesquelles ?

R/ Un grand nombre d'ONG avaient déjà participé à des réunions internationales, surtout en Afrique (COMIFAC à Bangui 2008, REDD à Accra).

7. Qui fait partie d'un réseau ?
  - a. Pourquoi l'êtes-vous/ ne l'êtes-vous pas ?

R/ La plupart des organisations participantes font partie d'un réseau.

R/ Il est plus facile d'obtenir un financement à travers un réseau.

R/ Cela permet un échange d'informations et la mobilisation de capacités.

R/ Il est plus difficile de s'en prendre à un réseau qu'à une ONG isolée.

R/ La plupart des participants font partie du RONGEDD et du réseau des droits de l'homme.

8. Qui connaissait le FLEGT avant cet atelier ?

- a. Si vous aviez entendu parler du FLEGT avant cet atelier, votre perception du FLEGT était-elle différente avant la présentation de ce matin?
- b. Si oui, en quoi différait votre perception initiale?
- c. Pensez-vous que le FLEGT peut être un outil d'amélioration de la gouvernance forestière?

R/ Seulement 3/4 des 17 participants connaissaient le FLEGT et la présentation leur a permis de bien comprendre les aspects de gouvernance du FLEGT.

9. Qui a lu le code forestier ?

- a. Qui a lu la dernière ébauche du code forestier ?
- b. Es-ce que vous avez contribué à cette ébauche du code forestier ?

R/ Seulement 3-4 personnes avaient lu la version de 1990 et personne n'avait lu ni contribué à la nouvelle version du code.

10. Qui a déjà entendu parler de l'Observation Indépendante de la loi forestière et de la gouvernance ?

R/ Seulement 2 participants sur 17.

Cet exercice a révélé que la grande majorité des ONG présentes n'avait pas entendu parler du FLEGT ou en avait entendu parler sans avoir une idée précise de son contenu. Ceci illustre bien la difficulté d'impliquer la SC dans ce processus, vu le niveau de connaissance actuel.

### **Présentation sur l'élaboration des stratégies nationales et feuilles de route**

Les conditions préalables à l'élaboration des stratégies nationales ont été présentées. Une de ces conditions étant la nécessité d'impliquer et de consulter de manière intensive toutes les parties prenantes, aboutissant ainsi à l'élaboration d'une feuille de route et d'un plan d'action. Le gouvernement doit également organiser un atelier de préparation de la stratégie nationale pour la mise en œuvre du plan d'action FLEGT.

Ont également été présentés les objectifs et résultats attendus d'une stratégie nationale. Ceux-ci incluent par exemple le développement des critères et indicateurs 'minimum' de légalité et de suivi et l'identification des facteurs possibles de blocage. La présentation a également couvert le contenu d'un plan d'action et d'une feuille de route type, ainsi que le rôle de la SC dans l'élaboration d'une stratégie nationale et d'une feuille de route. La présentation a été accompagnée d'exemples spécifiques du processus mené au Cameroun.



## **Présentation sur le processus d'élaboration de la feuille de route en Centrafrique**

M. A. Zanga, point focal FLEGT du gouvernement, a présenté l'historique de l'exploitation forestière en RCA, suivi d'un récapitulatif du processus FLEGT en RCA. Le point focal FLEGT du gouvernement a été nommé en mai 2008.

M. Zanga a souligné que les APV sont signés entre l'Union Européenne (UE) et le gouvernement centrafricain. Il y a un Comité de Coordination FLEGT dont font partie deux ONG, le GNT et Amis de la Nature. Il a également mentionné que l'atelier national aurait lieu en novembre 2008. Le financement des réunions est fourni entre autres par le Système de Stabilisation des Recettes d'Exportation (STABEX) de l'UE, IUCN, WWF et la coopération allemande.

Il est ressorti, lors de la présentation du point focal, qu'une 3<sup>e</sup> réunion de pré-validation de la feuille de route allait se tenir une semaine après l'atelier, sans que les ONG présentes n'en soient informées ni par le gouvernement ni par les deux ONG membres du comité FLEGT.

Après avoir posé un nombre de questions techniques, un des participants a demandé au point focal comment il était possible qu'un document aussi important que la feuille de route soit validée sans que les ONG du secteur ne soient au courant ou consultées. Le participant a également mis en question la procédure d'identification des deux ONG membres du Comité de Coordination FLEGT. Il a été souligné que la SC avait été sous-représentée dans ce comité.

La réponse du point focal a été que les APV représentent un accord entre l'UE et le gouvernement et qu'il avait sélectionné les deux ONG 'qui ont un œil pour le sujet' et ayant déjà développé une collaboration avec les entreprises forestières. Il ne voyait donc pas l'utilité d'inclure des ONG travaillant sur d'autres problématiques éloignées (SIDA, etc). Le point focal a promis qu'il essaierait désormais d'inviter plus de personnes aux réunions. Il a également insisté sur la difficulté de faire avancer des APV dans les pays où l'UE ne nomme pas de personne FLEGT à temps plein.

## **Présentation du rôle de la SC dans la négociation des APV au Ghana et au Cameroun**

Cette présentation a permis de souligner le rôle et la stratégie de la SC au Ghana et au Cameroun par rapport au processus FLEGT, ainsi que les difficultés majeures rencontrées. Des recommandations spécifiques sur la participation de la société civile à l'élaboration de l'APV ont été présentées, notamment sur l'accès à l'information, la formation, l'implication et la représentativité, la prise en compte des intérêts des populations locales, et l'action en synergie avec les OSC nationales et internationales. Cette discussion a permis d'établir certaines recommandations pour une meilleure consultation de la SC par le gouvernement.

## **Présentation de l'implication de la SC dans la négociation de l'APV en République du Congo**

Un état des lieux du secteur des ONG environnementales au Congo a été présenté, soulignant de grandes faiblesses: structuration embryonnaire, déficit en formation, faible indépendance/engagement, pesanteurs politiques et économiques, etc. En dépit de ces

faiblesses, les ONG congolaises ont pu s'impliquer pleinement aux négociations de l'APV, en participant à l'atelier national FLEGT et à la première session de négociation entre le Congo et l'UE, et en ayant des représentants dans le comité technique.

Beaucoup d'ONG présentes à l'atelier ont identifié une similitude entre les problèmes des ONG en RCA et au Congo. Elles ont été satisfaites d'apprendre l'implication des ONG congolaises malgré les contraintes auxquelles elles ont dû faire face.

### **Présentation du rôle de la SC au niveau international**

Cette présentation a débuté par un récapitulatif des actions menées par les ONG internationales avant et après le démarrage du processus FLEGT, dont l'action de certaines ONG internationales contribuant à l'émergence du FLEGT. Les organisateurs ont également insisté sur les principales actions qui ont permis d'assurer la contribution des APV à la bonne gouvernance, démontrant ainsi l'importance de l'implication de la SC à différents niveaux. Ces principales actions incluent la distribution de l'information, l'appui au développement des stratégies nationales, la coordination du développement d'un nombre de documents de position et/ou analyse, l'appui aux réseaux d'ONG, le lobbying auprès de l'UE, et les actions visées à soutenir le plan d'action FLEGT.

### ***Jour 2***

#### **Présentation du droit foncier et du droit d'accès aux ressources**

Un des points d'actions important pour la SC, dans le cadre du FLEGT, est d'identifier les conflits potentiels entre le droit coutumier des populations autochtones et locales et le droit foncier établi par l'état. Un autre point important est d'identifier la façon dont les populations locales peuvent s'impliquer dans la gestion forestière, pour que ceci puisse être pris en compte dans la définition de la légalité négociée dans les APV. Cette présentation avait pour but d'illustrer les points ci-dessus par des exemples tirés du contexte camerounais et de déclencher une réflexion.

#### **Cas d'illégalité dans le secteur forestier Congolais**

Cette présentation avait pour but d'illustrer les types d'illégalités commises par les sociétés forestières. Ceci a donné aux participants une meilleure idée de la complexité de l'illégalité forestière et du besoin de la caractériser et de l'observer en RCA de façon à pouvoir négocier un APV efficace dans la lutte contre l'illégalité. Cette session a permis de présenter un cas concret d'illégalités commises par la société forestière SFIB et détectées par l'OI FLEG -Observateur Indépendant de la loi Forestière et de la Gouvernance en République du Congo (RC). Les infractions ainsi que les méthodes de détection ont été présentées. Ceci a également permis d'illustrer les difficultés rencontrées sur le terrain, comme par exemple les problèmes créés par la SFIB pour empêcher l'accès de l'OI-FLEG aux zones d'exploitation illégale.

#### **Projets d'Observation Indépendante au Congo et au Cameroun**

Les organisateurs ont présenté l'approche d'Observation Indépendante mise en œuvre en RC et au Cameroun, pour que les OSC de la RCA puissent se forger une opinion sur la faisabilité de l'approche en RCA.

## **Expérience du CED au Cameroun en matière de suivi des propositions de sanctions envers les sociétés forestières**

La démarche de l'ONG Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) en matière de suivi des propositions de sanctions envers les sociétés forestières a été présentée, ainsi que les difficultés rencontrées par le CED.

### **Observation Indépendante par les ONG au Cameroun**

Cette présentation avait pour but de donner un aperçu historique de l'Observation Indépendante au Cameroun, ainsi que l'implication des ONG internationales, nationales et des communautés locales dans l'Observation Indépendante.

### ***Jour 3***

#### **Présentation de la Délégation de la Commission Européenne (DCE)**

M. Jeroen Witkamp, Chef de section Infrastructures et Environnement et en charge des questions FLEGT à la DCE en RCA, a donné une présentation courte aux OSC de son rôle à la DCE, mentionnant la nouveauté du processus FLEGT pour lui. Son approche a été ouverte et il a laissé ses coordonnées pour toute demande d'information ultérieure.

Les principales questions posées ont concerné le manque de moyens et le besoin de renforcement des capacités des OSC en RCA. Le représentant de la DCE a souligné que la DCE à Bangui ne possédait pas à ce jour de financements spécifiques pour les ONG, et a invité les ONG à introduire des demandes de financement répondant aux prochains appels publics annoncés par l'UE.

Une des ONG a souligné la difficulté pour les ONG nationales d'obtenir de tels financements, en donnant l'exemple d'une demande de financement auprès de l'UE soumissionnée par son organisation et qui s'était soldée par un avis négatif. Une ONG internationale avait ensuite approché son organisation proposant la sous-traitance d'un projet similaire au projet initialement soumis par son organisation.

### **3. Evaluation de l'atelier par les participants**

Il n'y a pas eu de problèmes majeurs dans l'organisation de l'atelier ni dans la participation des différentes ONG. Toutes les ONG invitées ont pu participer. Les participants ont jugé très utile toutes les présentations et discussions de l'atelier. Il n'y a pas eu de critique particulière de la manière dont l'atelier avait été organisé ni de son contenu. Les commentaires les plus courants ont été une recommandation de rallonger l'atelier et de consacrer plus de temps aux discussions engendrées par les différentes présentations. Les participants ont noté l'utilité de s'informer sur le processus FLEGT car pour beaucoup d'entre eux ignoraient tout sur ce sujet. Les participants ont suggéré l'organisation d'autres ateliers FLEGT de façon à pouvoir approfondir les connaissances acquises. Ceci leur permettrait de mieux jouer leur rôle dans le processus FLEGT. Ils ont également exprimé le besoin d'organiser des activités de terrain qui leur permettraient d'améliorer leurs connaissances pratiques. Un dernier point soulevé a été celui du suivi de l'atelier, proposant

par exemple l'échange d'informations par e-mail et le soutien au réseau des OSC dont la faiblesse avait été mise à jour en début d'atelier.

## 4. Observations par les intervenants

L'atelier a permis aux intervenants de collecter des informations sur les sujets suivants:

### ***La société civile centrafricaine***

Les ONG invitées ont été sélectionnées sur base d'une liste d'ONG identifiées par Forests Monitor lors d'une mission de reconnaissance effectuée en janvier 2008. Les organisateurs ont également consulté une liste d'ONG environnement/forêts/droits de l'homme établie par Rainforest Foundation UK qui avait organisé un atelier à Bangui deux semaines plus tôt. Les 17 ONG ayant participé à l'atelier sont actives dans les secteurs des forêts et de l'environnement, le développement, le développement rural, les droits de la personne et les droits des populations autochtones.

### **Organisations présentes**

<b>Organisations centrafricaines</b>	<b>Représentants</b>
ACPE (Association Centrafricaine pour la Protection de l'Environnement)	LENA-BENJAMIN
AIDECOR	Emery DANAGORO
Amis de la Nature	Patrice IGNADOMAVO
ASDV/CA	Jean-Louis NGBANGAO
ASDV/CA	Basile IMANDJIA
Association femmes juristes (AFJC)	Maitre Lydie Euloge MBELET
BATA GBAKO Femme et Environnement	Philomène Anicette BIA
BEST FONDER	Ulrick Frédéric LOMBE ZANZA
CODICOM	Ngakeu MBA LIMBINGO
ECHELLE	Serge GAMMOND
Femmes, Forêt et Développement	Sylvie Chantal SEKOLA
GNT RCA	Paul DOKO
MEFP Maison de l'Enfant et la Femme Pygmée	Jérôme SITAMON
OCDH	Erard BONDADE
OCDN	Patrice PASSE SANAND
OCDN	Serge Barthelemy FEIMONAZOUI
OCDR (Organisation Centrafricaine pour le Développement Rural)	Timothée NDEMALINGOU
OCDR (Organisation Centrafricaine pour le Développement Rural)	BABA WILFRIED
REJEFAC/RCA	Yves Delors MOUSSA
<b>Autres participants</b>	<b>Représentants</b>
Délégation de la Commission Européenne	Jeroen WITKAMP
Point Focal FLEGT Gouvernement RCA	Ambroise ZANGA

Organisation de l'atelier	Représentants
CED (Centre pour l'Environnement et le Développement, Cameroun)	Symphorien AZANTSA
CED (Centre pour l'Environnement et le Développement, Cameroun)	Belmond TCHOUMBA
FERN (Bruxelles, Belgique)	Iola LEAL
Forest Monitor (OI FLEG Congo, basé Cambridge, UK)	Andrea VINCENT
Forest Monitor (OI-FLEG Congo, basé Brazzaville)	Alfred NKODIA

### Capacités des organisations participantes

Il semblerait qu'il y ait une perception négative des capacités des ONG centrafricaines parmi les organisations gouvernementales et les bailleurs de fonds, selon quoi les ONG auraient des capacités techniques limitées et des interventions dispersées (une même ONG réaliserait par exemple des activités de reboisement, de lutte contre le SIDA et de sensibilisation des populations vivant en périphérie des aires protégées ou dans des concessions forestières). Certaines ONG ont justifié ceci en expliquant qu'il était nécessaire pour les ONG de s'adapter aux besoins divers des populations cibles ainsi qu'aux sources de financement disponibles.

La perception des organisateurs de l'atelier était qu'un bon nombre d'ONG présentes travaillent principalement sur la sensibilisation des populations habitant autour des zones protégées et dans les concessions forestières. Cette sensibilisation est axée sur la réduction de la chasse et de la consommation de bois. Il ne semble pas y avoir de stratégie adressant les problèmes de fond comme par exemple l'origine de l'exploitation excessive de ces ressources et la nécessité d'offrir un soutien aux populations locales pour faire face aux problèmes engendrés par la présence des sociétés forestières (par exemple : destruction de champs de production, licenciement abusifs de travailleurs, paiement réduit pour les pygmées, non respect des droits coutumiers, etc.). Certaines ONG travaillent sur l'amélioration de l'élevage pour essayer de réduire la consommation de viande de brousse. Celles-ci travaillent également sur le reboisement, tant dans les zones périurbaines autour de Bangui que dans les concessions forestières. La plupart des ONG présentes ne connaissaient pas le contenu du Code Forestier, rendant difficile leur implication immédiate dans l'amélioration de la gouvernance dans le secteur et le processus FLEGT. Il est cependant nécessaire de souligner quelques activités entreprises par certaines ONG.

A ce titre, l'ONG OADR a récemment commencé à mener des missions d'observation. La première de ces missions a concerné la société SCAD (Société Centrafricaine de Développement) et a duré 9 jours, dont 3 jours de sensibilisation des populations habitant dans la concession forestière et 6 jours d'observation sur le terrain. Cette mission a permis d'observer la coupe d'arbres d'un diamètre non réglementaire ainsi que l'abandon de grumes. Il semblerait que cette initiative pourrait bénéficier d'une plus grande rigueur. Une meilleure maîtrise et application du code forestier permettrait d'améliorer l'identification et la définition des infractions. Une meilleure connaissance technique, comme par exemple l'utilisation du GPS, serait également un avantage. Cette démarche reste malgré tout une initiative importante qui reflète le besoin de collecte de données au niveau des sociétés forestières. Le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, chargé de l'Environnement

(MEFCPE) et le Projet d'Appui à la Réalisation des Plans d'Aménagements Forestiers (PARPAF) ont une impression négative par rapport à cette démarche car selon eux l'OCDR rentrerait dans les concessions forestières sans la permission de l'Etat ou des sociétés<sup>1</sup>. Un autre problème soulevé est que leur travail de sensibilisation 'remue les populations locales, ce qui peut mettre en danger un outil de production' (*Communication personnelle*, Directeur du Cabinet du Ministre du MEFCPE). Il semblerait que l'observation des activités des sociétés forestières par une ONG est une nouveauté en RCA et intervient dans un contexte d'insuffisance du contrôle étatique effectué par la Brigade Nationale de Contrôle du MEFCPE (ces contrôles officiels étant limités à une visite par an et par concession forestière).

D'autres initiatives intéressantes sont menées par l'ONG Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmée et sont plus liées aux questions des droits des populations locales. Leur travail inclut l'alphabétisation des pygmées en langue Aka en utilisant une traduction Sango-Aka de la déclaration universelle des droits de la personne. Ceci est un pas important vers la connaissance et reconnaissance du droit des populations autochtones. Cette même démarche pourrait être étendue au code forestier et pourrait ainsi contribuer à l'implication des Mbaka dans la définition de la légalité dans les APV.

### **Organisation du réseau RONGEDD**

La plupart des organisations présentes font partie du Réseau des ONG d'Environnement et du Développement Durable (RONGEDD). Ce réseau n'est pas très actif et ne semble pas avoir organisé d'activités ni de campagnes ces dernières années. Ce réseau existe néanmoins et a contribué à l'élaboration, en fin d'atelier, de la feuille de route ONG. Il pourra également servir pour le suivi du FLEGT en RCA.

### ***Le processus FLEGT en Centrafrique***

Le processus FLEGT en Centrafrique a commencé en Avril 2007 avec la demande du Gouvernement Centrafricain à l'UE de commencer les négociations formelles pour l'élaboration d'un APV. Le point focal FLEGT au MEFCPE, M. Ambroise Zanga, a été désigné en Mai 2008. La plupart des ONG présentes à l'atelier ne connaissaient pas le processus FLEGT et ne savaient pas comment la SC pouvait contribuer aux négociations de l'APV. Un Comité de Coordination du FLEGT a été créé par décision ministérielle du 18 juin 2008 et désigne les membres suivants:

1. MEFCPE (06)
2. Assemblée nationale (01)
3. Ministère du Plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale (01)
4. Ministère des Finances et du Budget (01)
5. Ministère du Commerce, des Industries, des Petites et Moyennes Industries (01)
6. Syndicat des Entreprises d'Exploitation Forestière (02)
7. Groupement des Transporteurs Centrafricains (01)
8. Groupe National de Travail sur la Gestion Durable et la Certification (GNT) (01)

---

<sup>1</sup> L'OCDR a signé le 25 avril 2008, avec quatre ministères, une convention prévoyant une assistance générale de l'ONG dans la mise en œuvre des politiques des différents Ministères sur tout le territoire national.

Néanmoins, aucune disposition particulière, telle un ordre de mission, n'a été négocié permettant l'accès aux concessions forestières pour y mener des activités d'observation.

## 9. Organisation Non Gouvernementale de Développement Durable (01)

Les ONG/Associations présentes (GNT, Amis de la Nature) n'avaient pas relayé l'information concernant les réunions du Comité de Coordination FLEGT et ceci en dépit de leur appartenance au réseau RONGEDD.

## 5. Observations faites par la société civile

### ***Problèmes de gouvernance dans le secteur forestier Centrafricain***

Les participants ont été divisés en quatre groupes et ont travaillé ensemble à l'identification des principaux problèmes de gouvernance liés au sujets suivants: la transparence, la légalité, l'application des lois et les droits. Ils ont ensuite identifié les objectifs, compétences/ressources/informations requises pour atteindre ces objectifs, les risques ainsi que les activités qui pourraient être menées pour résoudre ces différents problèmes.

#### **A. Légalité**

##### ***Niveau national***

- Les textes ne garantissent pas la pleine jouissance des droits d'usage
- La convention collective nécessite harmonisation
- Le code d'investissement ne fait pas allusion à la spécificité forestière
- Il n'y a pas de code foncier
- Manque de textes d'application (2)

##### ***Niveau régional***

- La RCA n'a pas adopté les Principes, Critères et Indicateurs (PCI) de gestion durable des forêts de l'OAB/OIBT, soutenus par la COMIFAC.

##### ***Niveau international***

- La RCA a ratifié la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui comporte des clauses relatives aux droits des communautés et au partage équitable des bénéfices liés à l'exploitation des forêts
- Non ratification de certaines conventions et traités (2)

**Problème :** La plus grande faiblesse des lois en RCA est le manque de prise en compte des communautés de base et du droit au travail

**Objectif :** Prise en compte des communautés de base dans la gestion forestière et dans les textes d'application

**Compétences/ressources/informations :**

- Associer toutes les parties prenantes aux problèmes liés à la gestion des forêts
- Ressources : financement GTZ, PARPAF
- Groupe national des acteurs de la société civile

**Risques/hypothèses :**

- La corruption des décideurs non impliqués
- Les populations locales, ONG et communautés ne comprenant pas l'impact négatif du processus

**Méthodes/activités :**

- Sensibilisation
- Mobilisation et formation d'alliances avec tous les acteurs
- Formation des acteurs
- Présentation des résultats
- Recherche de solutions

**B. Application des lois**

- Manque de moyens
- Corruption, impunité
- Manque de volonté politique et de l'autorité de l'Etat
- Absence d'attitude citoyenne
- Capacité et lenteur administrative
- Absence d'émulation aux cadres subalternes
- Marchandage, clientélisme
- Non paiement des contributions de l'Etat
- Non paiement des taxes

**But :** Application intégrale des dispositions de la CITES

**Objectif :** Mettre un terme au commerce illicite des trophées

**Collecte des informations :**

- Revue documentaire
- Investigation de terrain sur le niveau de pression sur les populations d'éléphants

**Risques/hypothèses :**

- Les décideurs sont ouverts aux arguments
- Les populations locales et les ONG expriment leurs préoccupations

**Indicateurs de succès :**

- Tourisme de vision est promu et génère des ressources pour les caisses de l'Etat
- La loi sur la protection des espèces intégralement protégées est appliquée
- Le commerce illicite est atténué

**Cible :**

- Les réseaux internationaux mafieux
- L'administration forestière



**Alliés :**

- Gestionnaires des parcs
- COMIFAC (RAPAC ; ECOFAC ; etc.)
- CITES
- Populations riveraines

**Adversaires :**

- Braconniers
- Les hauts dignitaires versés dans le commerce illicite
- Les réseaux mafieux internationaux

**Méthodes/activités :**

- Mobilisation de RONGEDD, OCDH, LCDH, AFJC, députés, partenaires financeurs
- Sensibilisation des ONG locales, députés
- Publication des listes d'opérateurs
- Lobbying national et international

**C. Transparence**

- Non accès à l'information et textes réglementant l'exploitation forestière
- Non compte rendu à la population autochtone (cahiers des charges, taxes touristiques)
- Non implication des populations autochtones dans la prise de décision
- Non transparence sur les rémunérations reçues par les sociétés forestières (iniquité de rémunération entre les populations Bantoues et Pygmées)
- Non accès aux sites d'exploitation

**Objectif :** Les sociétés forestières doivent rendre compte aux populations

**Compétences :**

- ONG environnementales internationales
- La presse
- ONG voisines ayant connu les mêmes problèmes

**Ressources :**

- ONG environnementales
- Le MEFCPE forêts
- L'OI (si présent)
- ONG des droits de l'homme

**Informations :**

- Enquêtes sur les pratiques des entreprises
- Recherches approfondies sur les impacts liés à la transparence dans la gestion durable
- Études et analyses pertinentes sur les effets du manque d'informations pour les communautés

**Risques :**

- Sécurité
- Pressions politiques
- Menaces et intimidations
- Tentatives de corruption

**Hypothèses :**

- Les communautés locales ont accès à l'information
- Les deux parties prenantes vont travailler en synergie pour une gestion durable des forêts
- Les cahiers des charges sont respectés et suivis
- Les populations bénéficient des retombées des forêts

**Méthodes/activités :**

- Mobilisation : création d'alliances
- Sensibilisation : problème d'accès aux informations
- Faire pression sur les sociétés forestières
- Effectuer des missions in situ
- Diffusion des rapports

**D. Droits**

- Restriction de l'accès à la forêt et aux terres cultivées
- Non prise en compte des droits d'usage et coutumiers des populations autochtones et locales
- Salaires non équitables pour les employés
- La sécurité sociale non assurée
- Accès difficile à l'emploi par part des populations autochtones et locales
- Licenciement abusif
- Profanation des lieux de culte et non respect d'activités culturelles
- Le non respect des obligations du cahier des charges
- Le droit à un environnement sain n'est pas respecté

**Objectif :** Faire reconnaître et respecter en trois ans les droits des Population Locales (PL) et Population Autochtones (PA) vivant dans les zones d'exploitation

**Compétences :**

- Connaissance du fonctionnement des sociétés forestières et de la notion de conservation
- Connaissance du contenu des cahiers des charges
- Connaissance des problèmes et violations des droits des PA et PL

**Ressources :**

- ONG nationales
- ONG internationales
- Preuves de violation des droits des PA et PL

**Risques :**

- Rétention d'informations
- Menaces
- Absence d'appui technique pour réaliser le projet
- PL et PA ont peur de revendiquer leurs droits

- Politisation de l'objectif du projet

**Hypothèses :**

- Les preuves de violation du droit des PL et des PA sont disponibles
- Les experts en législation forestière et en droit des PA sont disponibles
- Il y a une ouverture politique même si les intérêts du gouvernement par rapport à l'exploitation du bois et à la conservation sont fortes
- Les partenaires au développement (UE, GTZ) mobilisent des ressources

**Activités :**

- Mobilisation, réseautage et formation des alliances
- Information : évaluation des textes nationaux et internationaux en rapport avec l'exploitation du bois et des sociétés de conservation ; recensement des articles susceptibles d'être utiles lors de la sensibilisation
- Formation : législation forestière et droits des acteurs ; formation des PL et PA sur leurs droits (inclus le cahier des charges)
- Sensibilisation des parlementaires issus des mêmes zones que les PL
- Organisation rencontres tripartites : PA, PL, et sociétés forestières, autorités administratives

***Observation Indépendante: un outil utilisable en Centrafrique?***

Suite aux deux jours de présentations sur l'Observation Indépendante -FLEG, les participants ont eu une discussion autour de des questions suivantes: 'Est-ce que vous croyez que l'Observation Indépendante FLEG est un outil qui servirait à améliorer la gouvernance dans le secteur forestier en Centrafrique ? Si oui, croyez vous que l'Observation Indépendante FLEG, dans le contexte centrafricain, devrait être menée par une ONG internationale ou plutôt par des ONG nationales?'

La plupart des OSC présentes préféreraient voir un Observateur Indépendant FLEG formel en RCA. Ils considèrent que l'Observation Indépendante devrait être mis en œuvre par une ONG internationale, en vue du manque de capacités techniques et de moyens financiers des OSC locales.

***Feuille de route***

La feuille de route élaborée par la SC est présentée dans l'annexe 1. Les informations sur les moyens et les sources de financement n'ont pas pu être développées lors de l'atelier mais leur identification fait néanmoins partie de la feuille de route. Ces informations devront donc être identifiées lors de la prochaine étape du processus.

## Annexe 1 – Feuille de route élaborée par les participants

N°	Actions à mener	Responsable(s)	Calendrier	Moyens	Sources
	<b>Général</b>				
1.	<b>Cartographie des acteurs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Définir les alliés et adversaires dans : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Communautés autochtones et locales</li> <li>– ONG nationales et internationales</li> <li>– Gouvernement de la RCA</li> <li>– Union Européenne (Délégation et siège à Bruxelles)</li> <li>– Sociétés forestières</li> <li>– Bailleurs de fonds</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• GNT, MEFP, REFADD</li> </ul>	déc. 2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission terrain de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
	<b>Participation de la société civile</b>	<b>Responsable(s)</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Moyens</b>	
2.	<b>Elargir la participation des autres organisations de la société civile</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réunions de restitutions et d'information des autres organisations de la société civile (ex. syndicats, organisations des droits de l'homme, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEFP, REFADD, FFD, AIDECOR</li> </ul>	Fin nov. 2008		
3.	<b>Elaborer des positions de principes sur...</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Principes généraux sur les négociations</li> <li><i>Principes accordés :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>Représentativité de la société civile y compris les communautés locales et autochtones</i></li> <li>– <i>Droits des communautés autochtones et locales</i></li> <li>– <i>Droits sociaux des travailleurs</i></li> <li>– <i>Question de la transparence des informations et de</i></li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CODICOM, GNT</li> </ul>	Fin nov. 2008		

N°	Actions à mener	Responsable(s)	Calendrier	Moyens	Sources
	<p><i>la consultation publique</i></p> <p>– <i>Conservation et gestion durable des forêts</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Représentativité de la société civile</li> <li>➤ Droits des communautés autochtones et locales</li> <li>➤ Droits sociaux des travailleurs</li> <li>➤ Question de la transparence des informations et de la consultation publique</li> </ul>				
4.	<p><b>Améliorer la concertation entre les participants au présent atelier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Compromis entre organisations à partager l'information</i></li> <li>➤ <i>Liste avec les contacts e-mail et téléphoniques des ONG intéressées à suivre le processus</i></li> <li>➤ <i>Liste e-mail</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OCDN, AIDCOR</li> </ul>	Continu		
	<b>Légalité</b>				
5.	Participation de la société civile dans l'élaboration des textes réglementaires des codes forestier, minier, de l'eau de l'environnement etc.	AFJC, OCDH, Amis de la nature, MEFP, Best Fonder, ACPE, FFD	A partir de 2009		
6.	<p>Faire le point et le diagnostic de l'arsenal juridique existant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Elaborer des TdR pour le diagnostic</li> <li>➤ Compiler les textes existants (ex. code forestier, constitution, législation du travail, etc.)</li> <li>➤ Compiler les grilles de légalité existantes (ex. PCI OIBT, grille FORCOMS, grille WWF-Trafic, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• GNT, CODICOM, REJEFAC-RCA, AFJC, OCDN</li> </ul>	fév. 2009		
7.	<p>Relecture du code forestier sur la base des principes de la société civile</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Analyse critique et comparative des codes forestiers 1990 et 2008</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEFP, AFJC, FE.BG, ACPE, REJEFAC-RCA</li> </ul>	mars 2009		

N°	Actions à mener	Responsable(s)	Calendrier	Moyens	Sources
8.	Élaboration d'une position de la société civile par rapport à la légalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>RONGEDD, GNT</li> </ul>	mars 2009		
	<b>Observation Indépendante</b>				
9.	<b>Définir une position sur l'Observation Indépendante (OI) formelle</b> <i>Principes accordés :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'RCA doit avoir un OI</li> <li>➤ L'objectif de l'OI doit être l'amélioration de la transparence dans le secteur forestier</li> <li>➤ L'OI doit avoir une bonne compétence technique et juridique</li> <li>➤ Les ONG internationales doivent prendre le rôle d'OI au début, mais que des dispositions soient prises pour assurer un transfert de compétence aux nationaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>GNT, Amis de la nature, AIDCOR, REJEFAC-RCA, OCDH, Echelle, ACPE, Best Fonder, AFJC, FE.BG, OCDN</li> </ul>			
10.	<b>Prendre un rôle actif pour assurer que l'OI est défini sur la base des principes de la société civile</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer un plan de plaidoyer pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Faire accepter l'idée de l'OI</li> <li>– Assurer la participation de la société civile dans le développement des TdR de l'OI</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CODICOM, RONGEDD, FFD, OCDH, REJEFAC, AIDCOR, ACPE</li> </ul>			

## Annexe 2 – Programme d’atelier

### FLEGT, OI-FLEG et Gestion Forestière Durable

Bangui

22 – 24 septembre 2008

#### PROGRAMME

#### PROVISoire

	Contenu	Personnes	Temps requis
<b>Jour 1</b>			
<b>Enregistrement – 8H00</b>			
<b>Session 1 – 9H00 – Processus FLEGT</b>		Présidé par le CED	
	<u>Présentation 1 – Ouverture de l’atelier et présentation du programme</u> - Introduction des organisateurs et leurs organisations - Objectifs de l’atelier - Description du programme - Introduction au questionnaire initial - Questions et réponses	Andréa (FM)	30 min
	Exercice de présentation des participants	Andréa (FM)	20 min
	Distribution, remplissage et collecte du questionnaire initial	Andréa (FM)	20 min
	<u>Présentation 2 – Processus FLEGT</u> - Qu’est-ce qu’est le FLEGT? - Raison d’être, objectifs - Ses éléments (7 briefing notes) - Comment rendre le FLEGT opérationnel - les APV - Questions et réponses	Iola (FERN)	30 min
<b>PAUSE</b> <b>10H30 - 20 min</b>			
<b>Session 2 – 11H00 – Discussion accompagnée - intérêts ONG présentes</b>			
	<u>Exercice questions et réponses</u> - Identifier les intérêts, champs d’action et environnement sociopolitique ou opèrent les ONG participantes.	Andréa (FM)	45 min
	Présentations de chaque ONG présente	CED	45 min
<b>PAUSE</b> <b>12H30 - 30 min</b>			
<b>Session 3 – 13H30 –</b>			
	<u>Présentation 3 – Les AVP : élaboration des stratégies nationales et feuilles de route (CED)</u> - Processus d’élaboration des stratégies et feuilles de route- Plateformes et réseaux	CED	35 min
	Questions et réponses	CED	45 min
<b>PAUSE</b> <b>15H00 - 20 min</b>			

<b>Session 4 – 15H30 –</b>		<b>Présidé par Andréa (FM)</b>	
	<u>Présentation 4 - Le rôle de la société civile dans l'élaboration des APV au niveau régional: cas du CAMEROUN et du GHANA: CED</u> - Questions + réponses	CED	25 min
	<u>Présentation 5 - Le rôle de la société civile dans l'élaboration des APV au niveau régional : Cas du CONGO: OI-FLEG</u> - Questions et réponses	OI-FLEG	25 min
	<u>Présentation 6 - Le rôle de la société civile dans l'élaboration des APV au niveau international</u> Questions et réponses	Iola (FERN)	25 min
	Récapitulatif du Jour 1 - Résumé des discussions, sujets présentés - Grandes lignes du Jour 2	Andréa (FM)	15 min
<b>Jour 2</b>			
<b>Session 1 – 8H45 –</b>		<b>Présidé par Iola (FERN)</b>	
	<u>Introduction / Grandes lignes du plan pour la journée</u>		10 min
	<u>Présentation 7 – premier cas</u> - droits fonciers et droits aux ressources (monitoring externe, i.e. par ONG)	CED	20 min
	<u>Présentation 8 – deuxième cas</u> - monitoring interne tel que fait dans le projet Observation Indépendante des Forêts au Congo Brazzaville	OI-FLEG	20 min
	<u>Présentation 9- troisième cas</u> - Processus de formation de politiques forestières par le gouvernement.	Andréa (FM)/OI-FLEG	20 min
	Questions et réponses	Iola (FERN)	15 min
<b>PAUSE</b> <b>10H30 - 20 min</b>			
<b>Session 2 – 11H00– Questions de gouvernance en RCA</b>		<b>Présidé par Iola (FERN)</b>	
	<u>Présentation pour expliquer le travail de groupe sur les questions de gouvernance en RCA</u>  Quelles sont les principaux problèmes de gouvernance en RCA? - Travail en 4 groupes sur les sujets suivants : 1. Transparence 2. L'égalité 3. Application des lois 4. Droits	Andréa (FM)	10 min
	Travail en groupe		35 min
	<u>Présentations par chaque groupe et questions</u>	Iola (FERN)/CED président	45 min
<b>PAUSE</b> <b>1H30 - 30 min</b>			
<b>Session 3 – 13H30 – Observation Indépendante</b>		<b>Présidé par Andréa (FM)</b>	
	<u>Présentation 10 - Observation Indépendante par ONG au Cameroun</u> Questions et réponses	CED	45 min



	<u>Présentation 11 - Observation Indépendante par un OI-FLEG en Congo</u> Questions et réponses	OI-FLEG	45 min
<b>PAUSE</b> <i>15H00 - 20 min</i>			
<b>Session 4 – 15H30 –Techniques d’observation indépendante et de plaidoyer dans le contexte centrafricain</b>		Présidé par Andréa (FM)	
	<u>Présentation 12 – Techniques de plaidoyer: comment utiliser l’information pour influencer la création de politiques</u>	Iola (FERN)	15 min
	<u>Présentation pour expliquer le travail de groupe : est-ce que ces techniques sont applicables à la RCA?</u>	Iola (FERN)	10 min
	Travail de groupe	4 intervenants	30 min
	Présentations des groupes	à décider	45 min
	Récapitulatif Jour 2	Andréa (FM)	5 min
<b>Jour 3 –</b>			
<b>Session 1 - 9H00 –</b>		Présidé par Iola (FERN)	
	<u>Présentation 13 – Résumé des enjeux identifiés la veille</u> validation par les participants présenter synthèse à la DCE Questions et réponses	A décider	15 min
-	<u>Présentation 14 – Vision de la DCE sur le rôle de la société civile dans les APV</u> Session questions par participants	DCE	30 -40 min
	<u>Présentation 15 – Expérience du CED au Cameroun</u> Exemples d’actions mises en œuvre pour le suivi des activités forestières	CED	30 min
<b>PAUSE</b> <i>10H30 - 20 min</i>			
<b>Session 2 - 11H00 – Session brainstorming</b>		Présidé par Iola (FERN)	
	<u>Brainstorming – travail de groupe</u>	CED/Iola (FERN)	45 min
	<u>Présentation des groupes</u>	CED/Iola (FERN)	45 min
<b>PAUSE</b> <i>12H30 - 60 min</i>			
<b>Session 3 – 13H00 – Discussion</b>		Andréa (FM)	
	<u>Discussions modérées - basés sur les résultats de la session précédente</u>	CED/Iola (FERN)	1H30 min
<b>PAUSE</b> <i>15H00 - 20 min</i>			
<b>Session 4 – 15H30</b>		Andréa (FM)	
	Actions à suivre Actions futures Evaluation finale de l’atelier / Clôture de l’atelier (AV)/ Photo de groupe		